

A Blois, le 7 janvier 2016

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DE SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES ELUS A LA CAPL N° 3 - MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DU 1^{er} MARS 2016

Monsieur le Président,

Cette année encore, la DGFIP doit subir une vague de 2111 suppressions d'emplois, qui s'ajoutant aux précédentes, aura d'ores et déjà détruit un quart de nos effectifs. La DGFIP, qui ne représente que 6 % des effectifs de la fonction publique d'Etat, supporte 54 % des suppressions totales de postes. Au sein de la DGFIP, la catégorie C est celle qui, de loin, aura le plus contribué à la réduction dogmatique de l'emploi public.

Ces suppressions d'emplois, les agents doivent les payer deux fois : d'abord du fait qu'elles entraînent automatiquement l'augmentation de leur charge de travail, ensuite parce que cette année la DG a pensé pouvoir gérer la pénurie en remettant en cause les règles de gestion fusionnées très longuement négociées lors de la création de la DGFIP, au détriment des agents et ce contre l'avis unanime de l'ensemble des organisations syndicales. Ces restrictions des droits des agents auront de lourdes conséquences humaines et sociales.

Parmi les dérèglementations mises en application dès les mutations de 2016 : le maintien 3 ans du cadre C sur sa première affectation. Compte tenu des difficultés financières que peuvent rencontrer ces collègues, surtout lorsqu'ils sont affectés dans des départements où le coût de la vie est prohibitif, cette mesure peut les mettre en péril. Ce délai de séjour est un réel mépris, preuve s'il en est du désintérêt que peut avoir aujourd'hui la DGFIP à l'égard de ses agents les plus mal lotis.

Solidaires-Finances Publiques est opposé à la mobilité forcée. Mais également à l'immobilité forcée pour les agents C aujourd'hui, pour les agents B et A demain.

Solidaires-Finances Publiques dénonce très fermement la remise en cause par l'administration des règles de gestion et s'opposera à toute dérèglementation.